



Séance du 16 JUIN 2009

DELIBERATION N° CS 2009-06-32

Annule et remplace la délibération n° CS 2009-04-21 pour absence de quorum

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

<p>L'an deux mil neuf, le seize juin 2009 à 15 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de la Paix, avenue Général de Gaulles à Corte, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>		
48	25	25
<p>Mesdames : Isabelle BENIGNI. Messieurs : Guy ARMANET, Henri POYET, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, François TATTI, Louis BRUSA, Ange ROVERE, Jean ZUCCARELLI, Pierre GUIDONI, Pierre-François ANGELINI, José GIANSILY, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Ange-Pierre VIVONI, Xavier POLI, Antoine FABIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Georges GIANNI, Jean-Pierre GIORDANI.</p>		
<p>Mesdames : Rosalie FALLORNI (suppléante de Monsieur Dominique ROSSI), Messieurs : Dominique MATRAGLIA (suppléant de Monsieur Maurice PASQUALINI), Jean-Baptiste FORCIOLI (suppléant de Monsieur Antoine GREANI), Pancrace MAURIZI (suppléant de Monsieur Paul ROSSI), François CASTELLOTTI (suppléant de Monsieur Claudy OLMETA).</p>		
<p>Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI, Messieurs : Jean-Noël VALERY, Richard PELLEGRINI, Emile ZUCCARELLI, Paul GUIDICELLI, Pancrace GUGLIELMACCI, Pierre-Paul DEGORTES, Eugène BETTELANI, Hyacinthe MATTEI, André MAURY, Paul-Marie BARTOLI, Jean PAJANACCI, Paul PERLA, Dominique FARELLACCI, Louis MERIA, Joseph TAFANI, René SERRA, Toussaint SORBA, Joseph PIETRI, François COLONNA, Laurent PERALDI, Séverin MEDORI.</p>		
<p>Monsieur Jean-Pierre GIORDANI</p>		<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :</p>
<p>5 juin 2009</p>		<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p>Le Président de séance spéciale</p>   <p>Angé ROVERE</p>
<p>5 juin 2009</p>		

Annule et remplace la délibération n° CS 2009-04-21 pour absence de quorum

Objet : Approbation du compte administratif 2008

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Ange ROVERE, élu par l'assemblée Président de séance spéciale, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur François TATTI, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après en avoir délibéré, le Président du Syvadec sort de la salle, le Comité Syndical :

**25 membres présents,
A l'unanimité,**

Décide :

1. De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		656 064,63	9 844,27		9 844,27	656 064,63
Opération 2008	9 688 845,55	10 973 923,47	2 728 437,63	2 957 095,27	12 417 283,18	13 931 018,74
Résultat de clôture	9 688 845,55	11 629 988,10	2 738 281,90	2 957 095,27	12 427 127,45	14 587 083,37
Restes à réaliser	0,00	0,00	208 000,00	0,00	208 000,00	0,00
TOTAL CUMULE	9 688 845,55	11 629 988,10	2 946 281,90	2 957 095,27	12 635 127,45	14 587 083,37
RESULTAT DEFINITIF		1 941 142,55		10 813,37		1 951 955,92

2. De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4. D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Corté, le 16 juin 2009
Extrait certifié conforme,
Le Président de séance spéciale,

Ange ROVERE 


Sous-Préfecture de CORTE

17 JUIL. 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION